



## CONSEIL COMMUNAL DU 21 DECEMBRE 2021.

**Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 21 décembre 2021 à 20H.**

**Etaient présents :** **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre - Président**  
**Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines**  
**Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Xavier JARBINET, Raphaël LEBLANC, Déborah CROUGHS, Muriel CLAVIR, Conseillers**  
**Danielle JACOB, Directrice générale**

Monsieur le Bourgmestre reçoit une délégation d'agriculteurs, qui présentent leurs revendications aux Conseillers la Politique Agricole Commune (PAC) et les directives données.

Monsieur le Bourgmestre estime qu'il n'est pas normal que des fermiers vivent avec des aides et pas de leur travail. Il y a de moins en moins d'agriculteurs en région wallonne au fil du temps. Aujourd'hui, on s'attaque aux fermes moyennes, après les agriculteurs familiaux. Quant aux aides compensatoires, la plus grande partie finance le personnel qui les contrôle. Les productions sont vendues sur le marché mondial et n'ont aucune influence sur leur destination. Les media donnent une mauvaise image de l'agriculteur, il faut changer cela, parce que l'agriculture est nécessaire.

Monsieur le Bourgmestre remet aux agriculteurs présents un courrier signé par l'ensemble des Conseillers, dont il donne lecture du contenu :

Ce 21 décembre, les agriculteurs fexhois se sont présentés à l'administration communale, pour une franche et constructive discussion. Ils sont profondément inquiets concernant le futur plan stratégique de la Politique agricole commune, dont le Gouvernement wallon discute actuellement. Ils ont rencontré notre Conseil communal, qui leur a garanti son entier soutien. Tous les mandataires fexhois estiment que le gouvernement wallon doit donner la priorité au maintien de TOUTES les fermes familiales, indispensables au bon fonctionnement de notre société.

Comme disait Jacques CHIRAC : « l'agriculture, c'est la vie, c'est la création, c'est l'ingéniosité, c'est la générosité ».

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance commune avec le CPAS à 20.30H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Thirionet, Madame Dupas et Monsieur De Rive.

Séance commune avec le CPAS

## **Synergies**

Monsieur le Président du CPAS donne connaissance des éléments essentiels du rapport relatif aux synergies entre la Commune et le CPAS. Il rappelle que le but est l'utilisation optimale des ressources disponibles, de toute nature, et d'éviter des doubles emplois.

Les synergies réalisées portent sur

- La création par la Commune de logements d'insertion donnés en gestion au CPAS ;
- Le renouvellement de la cession de points APE du CPAS à la Commune ;
- La mise en commun du Directeur Financier, du Conseiller en prévention, du réseau informatique, de la communication vers le citoyen, d'une série de services et de certains marchés publics ;
- La mise à disposition du CPAS de personnel communal et de bureaux.

Dans les deux institutions, la même politique de partenariat et de supra-communalité est privilégiée, notamment pour le taxi social récemment mis en service. La collaboration se passe de la meilleure façon possible, en tenant compte des particularités de chaque service.

Le dernier marché public commun concerne le portefeuille d'assurances de la Commune et du CPAS, en cours d'attribution.

Séance publique

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose toutefois d'ajouter un point en urgence à l'ordre du jour, afin d'approuver le texte de l'appel à candidatures pour la désignation du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité. Il propose d'approuver l'ordre du jour de la séance ainsi complété.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance tel que complété.**

### **2. Communications**

Monsieur le Bourgmestre précise que Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux a approuvé le compte communal 2020, la modification budgétaire communale n° 2, la taxe sur la collecte des immondices, la taxe additionnelle à l'IPP et la taxe additionnelle au précompte immobilier.

### 3. Approbation du budget 2022 du CPAS

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur le Président du CPAS.

Monsieur Paterka donne lecture de la déclaration de politique générale du CPAS pour 2022 :

« Pour cette année 2022, nous avons l'honneur de vous présenter le budget comprenant les prévisions des recettes et des dépenses qui nous permettront de remplir au mieux les missions du CPAS telles que définies dans la Loi organique du 8 juillet 1976.

Ce budget a été arrêté au niveau des dépenses et des recettes à 931.855,00 € à l'ordinaire et à 16.000,00 € au niveau de l'extraordinaire. Une augmentation de 27.702,00 € à l'ordinaire et de 16.000,00 € à l'extraordinaire par rapport à l'année 2021.

L'augmentation des dépenses est liée à :

- L'évolution de carrière pour l'ensemble du personnel.
- Budgétisation des charges liées au taxi social et à la gestion des logements d'insertion (2021 ½ année de prévue)
- Augmentation assez importante des dépenses en matière d'octroi du RIS (+/- 30.000 €) vu l'augmentation estimée du nombre de dossiers.

L'augmentation des recettes est liée à :

- Budgétisation des produits liés aux loyers des logements d'insertions.
- Augmentation des remboursements des subsides par le SPP Intégration sociale
- Aides exceptionnelles liées à la pandémie COVID-19 → prolongées jusque fin Mars 2022.

En ce qui concerne la participation financière de la Commune au budget 2022, nous avons gardé la même dotation que pour l'année 2021 à savoir 380.000€

Pour équilibrer le budget 2022, nous avons prélevé un montant de 45.205,86 € sur le fond de réserve ordinaire du CPAS (dont 6.000 € pour mettre à l'extraordinaire pour le renouvellement du parc informatique) ainsi que 32.123 € sur le fond de réserve de l'ILA (dont 10.000 € pour mettre à l'extraordinaire pour l'achat d'un véhicule d'occasion pour les déplacements liés à la gestion de l'ILA)

Ce budget a été soumis pour avis, au comité de concertation Commune - CPAS le 23 Novembre 2021 et a été arrêté par le conseil du CPAS le 14 Décembre 2021 également.

En matière d'aides sociales, nous remarquons une nouvelle augmentation des demandes des usagers ainsi que le constat de demandes RIS de personnes de plus en plus jeunes et aussi des demandes qui sont purement liées à la crise Covid que nous connaissons depuis maintenant presque 2 ans.

Force est de constater qu'il est de plus en plus difficile pour certaines familles de faire face aux charges strictement nécessaires du ménage et de gérer un budget très limité.

En vue de prévenir cette problématique, notre service demeure actif en matière de guidance budgétaire et lorsque ce travail n'est pas possible au niveau de notre CPAS, les dossiers sont transférés, avec accord des bénéficiaires, au service rural de médiation de dette dont notre centre fait partie avec 7 autres CPAS.

Dans ce domaine, nous devons privilégier la prévention et inviter nos citoyens à venir nous consulter dès que leur budget approche du déséquilibre et non quand le surendettement est présent.

L'année 2021 a vu :

- Se terminer les travaux des logements d'insertions 09/2021 (2 logements occupés actuellement)
- La création d'une banque de denrées alimentaires non périssables dans les locaux de l'ancien CPAS situé rue Principale 108 à Noville → Nous avons une moyenne d'aide de +/- 10 ménages par mois
- La mise en place d'un taxi social → en partenariat avec les communes de Berloz, Geer et Donceel »

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le budget du CPAS pour 2022.

**A l'unanimité, Monsieur Paterka ne votant pas, le Conseil approuve le budget du CPAS pour 2022.**

#### **4. Etude complémentaire du sol du site de la Sucrierie**

Monsieur le Bourgmestre explique que les travaux d'assainissement du site n'ont pas été terminés avec la démolition, et qu'il reste des terres à retirer. Afin de ne pas entreprendre des travaux inutiles, il est nécessaire de déterminer précisément à quels endroits de la terre doit être enlevée. C'est pour réaliser cette étude qu'un cahier des charges est présenté.

Le marché est estimé à environ 30.000 €, la procédure négociée sera utilisée. Les clauses techniques ont été établies par le consultant que le Collège a désigné par procédure de marché également. Cette matière est extrêmement technique, et l'aide du consultant est tout à fait indispensable pour déterminer les analyses encore à réaliser. Il ne faudrait pas non plus recommencer tout ce qui a déjà été fait.

Une fois cette étude complémentaire réalisée, un marché de travaux pourra être proposé afin d'utiliser la subvention régionale pour terminer l'assainissement.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de marché.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché.**

#### **5. Budget communal pour l'exercice 2022.**

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de la déclaration de politique communale :  
« Les objectifs suivants seront poursuivis pendant l'année 2022,

##### **Gestion financière :**

- Poursuivre une gestion efficace des finances, en sollicitant prioritairement un maximum de subsides ;

- Collaborer avec les Communes voisines pour augmenter les synergies et le partage des charges ;
- Entretien régulièrement et moderniser les infrastructures, voiries et bâtiments ;
- Réaliser les investissements nécessaires de façon raisonnée ; concrètement, les investissements suivants sont prévus :
  - o Poursuite de l'assainissement de la sucrerie
  - o PIC : élaboration du programme 2022-2024
- Participer aux centrales de marchés des autres pouvoirs publics, permettant de diminuer les coûts de fonctionnement ;

### **Gestion du patrimoine :**

- Achever l'assainissement du site de la sucrerie et étudier son aménagement ;
- Aménager les cimetières.
- Collaborer avec le CPAS pour la gestion des logements d'insertion, ainsi que le fonctionnement de la banque alimentaire et du taxi social.

### **Sécurité :**

- Améliorer la sécurité, par la rénovation des voiries et l'installation de dispositifs de sécurité,
- Renforcer la présence policière.
- Participer aux réunions et groupes de travail en matière de sécurité routière

### **Communication :**

- Rencontrer les citoyens et rester à l'écoute des idées, questions et besoins de la population, tous âges confondus ;
- Renforcer les supports de communication : bulletin communal, page facebook, informations ponctuelles.

### **Qualité de vie :**

- Encourager et soutenir les actions citoyennes en faveur de la protection de l'environnement, ainsi que les compétences des citoyens ;
- Lutter contre les dépôts clandestins ;
- Privilégier les actions en faveur du développement durable et des circuits courts, en collaboration avec le GAL [jesuishesbignon.be](http://jesuishesbignon.be) ;
- Conserver le caractère rural de la Commune ;
- Collaborer dans la mesure du possible avec des associations actives dans le domaine du bien-être de la population ;
- Soutenir les initiatives locales sportives, culturelles et associatives ;
- Encourager le bénévolat ;
- Lutter contre les projets porteurs de nuisances.
- Restaurer la convivialité dès que la situation sanitaire le permettra.
- Poursuivre les initiatives d'embellissement de la Commune (fleurissement, illuminations, ...)

### **Environnement :**

- Favoriser la mobilité douce en collaboration avec les associations actives dans ce domaine ; permettre l'utilisation plus sûre du vélo comme moyen de déplacement quotidien ;
- Mettre en valeur les espaces naturels protégés ;
- Poursuivre les plantations et aménagements d'espaces verts ;

- Favoriser la biodiversité ;
- Collaborer avec les associations actives en matière d'environnement, notamment le GAL et le Contrat de Rivière.

#### **Enseignement :**

- Maintenir un enseignement de qualité ;
- Entretien et améliorer les infrastructures scolaires.

#### **Travaux et voiries :**

- Poursuivre la lutte contre les inondations en collaboration avec le SPW et les Communes voisines ;
- Participer aux réunions du Comité d'accompagnement de l'aéroport de Bierset

#### **Ces objectifs pourront être atteints par**

- l'action des services communaux ;
- la supra-communalité, par des partenariats avec d'autres Communes et les Provinces ;
- l'utilisation des ressources provenant d'autres services publics
- si nécessaire, des partenariats avec le secteur privé.

Monsieur Leblanc demande ce qu'il en est du bassin d'orage, qui n'est pas mentionné dans la déclaration.

Monsieur le Bourgmestre et Madame Nachtergaele expliquent qu'il n'y aura pas de grande construction, que les travaux ne seront pas chers et que le coût sera réparti entre trois communes. Madame Malchair explique le fonctionnement du système.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la déclaration de politique communale pour 2022.

**Par 9 voix pour et 1 abstention (Monsieur Leblanc), le Conseil approuve la déclaration de politique communale pour 2022.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers présente son rapport sur le budget 2022 :

« Le budget ordinaire nous montre des prévisions de recettes pour 5.330.782 euros, de dépenses pour 4.702.861, soit un solde 627.921 euros.  
 Les recettes comprennent l'incorporation du boni d'exercice antérieur pour 1.141321 euros.  
 Les dépenses, un prélèvement de 520.167 euros qui finance notre extraordinaire.  
 Si on examine de plus près les dépenses, le personnel et le matériel de voirie augmentent dans l'optique, bien sûr, d'une amélioration de la sécurité et de la mobilité de nos citoyens.  
 Un article prévoit aussi la fourniture de repas chauds mais est balancé par une recette, puisque ces repas sont à charge des parents.  
 Au niveau recettes, il faut signaler la globalisation des aides A.P.E. qui ne sont donc plus imputées à l'administration, à la voirie ou à l'école.

A l'extraordinaire, les recettes s'élèvent à 1.861.647 euros, les dépenses à 1.650.519 soit un boni de 211.127. Ce sont des subsides, des emprunts et des fonds propres (520.167 euros) qui couvrent nos dépenses

Pas de grande nouveauté au niveau des dépenses...les travaux en cours, au niveau de la sucrerie, par exemple

Les dépenses concernent aussi l'administration avec une rénovation de la cour, de la façade et de la chaudière ; la réfection et l'entretien de diverses voiries dans le cadre du P.I.C., des aménagements à l'école et aux cimetières. »

Monsieur Leblanc demande pourquoi le tableau de synthèse indique le même résultat pendant plusieurs années.

Madame Devillers répond que c'est parce qu'on importe chaque année le résultat de l'année précédente.

Monsieur Leblanc demande des explications sur le bassin d'orage, la sucrerie, le PIC et les repas chauds dans les écoles : qui paie ces repas et y a-t-il un subside pour ces repas ? Il trouve dommage qu'il n'y ait pas d'aide pour les enfants parce qu'il y a beaucoup de parents qui ont des difficultés.

Madame Devillers répond qu'on ne refuse pas un repas à un enfant, même si certains repas ne sont jamais payés.

Monsieur Leblanc répète sa remarque habituelle sur les avis en fin de rapport « article 12 » et justifie ainsi son vote contre le budget 2022.

Madame Devillers ajoute qu'en 2022, la charge annuelle de la dette par citoyen diminue de trois euros, pour information.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le budget pour l'exercice 2022.

**Par 9 voix pour et 1 voix contre, le Conseil approuve le budget pour l'exercice 2022.**

#### **6. Modification budgétaire de la Fabrique d'église de Voroux**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise que cette modification budgétaire se clôture à l'équilibre sans modification de la dotation communale, et sans remarque de la part de l'Evêché. Les recettes et les dépenses s'élèvent à 31.998,20 €. Les modifications essentielles portent sur la récupération d'arriérés de loyer, la diminution de l'excédent de l'année 2019 et de recettes de charges des locataires. Les dépenses ont été adaptées en fonction de ces différences.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la modification budgétaire de la Fabrique d'église de Voroux.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire de la Fabrique d'église de Voroux.**

**7. Appel à candidatures pour la désignation du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité**

Monsieur le Bourgmestre précise que le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, en abrégé GRD, est actuellement RESA. C'est cette entreprise qui gère les infrastructures permettant d'amener l'électricité aux clients. La réglementation prévoit que ce GRD doit être régulièrement désigné par un appel à candidatures, et cette désignation doit être communiquée à la CWAPE avant mi-février 2022.

A défaut de proposition de la commune, le mandat du gestionnaire de réseau actuel pourra être renouvelé par le Gouvernement wallon pour un terme de vingt ans maximum.

Il s'agit donc d'approuver le texte de l'appel à candidatures, qui comprend les éléments essentiels suivants :

- Les dividendes distribués aux actionnaires ;
- Les tarifs de distribution et leur évolution prévue ;
- Les investissements réalisés et prévus ;
- Les actions en matière de réseau intelligent ;
- La facilitation des communautés d'énergies renouvelables ;
- Les actions en matière d'éclairage public ;
- Les actions en matière d'efficacité énergétique ;
- Les actions en faveur de la mobilité électrique.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver l'appel à candidatures.

**Par 9 voix pour et 1 abstention (Monsieur Leblanc), le Conseil approuve l'appel à candidatures.**

**8. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021.**

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021 tel que transmis aux Conseillers.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021 tel que transmis.**



Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 21.40H.